
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

l'Épagneul (français)

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Blanc, taches brunes.

Marques de couleur : Peut avoir des mouchetures.

Texture et longueur du poil : Plat ou légèrement ondulé, présence de frange aux pattes.

Corps : Modérément long; ligne de dessus s'inclinant légèrement.

Forme et attache des oreilles : Longues, attachées bas, recouvertes de poils bruns.

Forme et port de la queue : Longue, plantée bas avec de longues soies.

Pieds : Épais; bons coussinets.
